

FORMATION SSIAP 1

**Service de Sécurité Incendie et
d'Assistance aux Personnes 1**



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, l'agent SSIAP 1 sera capable d'intervenir sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de sécurité incendie :

- En assurant la prévention des incendies et la protection des personnes,
- En intervenant efficacement face à un début d'incendie,
- En participant aux évacuations et en assistant les personnes en danger.
- Ceci dans le respect des consignes et des procédures spécifiques de l'établissement.

FORMATEUR

Des intervenants Sapeurs-Pompiers actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité.

NB : Les intervenants, tous détenteurs a minima du diplôme enseignant, ont également réussi nos tests rigoureux d'admission.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Parler, lire et écrire en français. Etre titulaire du SST) : sauveteur secouriste du travail , en cours de validité

NB : Un certificat médical d'aptitude, à fournir avec le dossier d'inscription, est requis pour participer

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 70 heures de face à face pédagogique .
- Dans nos locaux ou sur site conventionné
- En présentiel,
- Groupe de 4 à 10 stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour fournir une formation personnalisée, nos sessions SSIAP 1 combinent des apports théoriques et des échanges d'expériences avec les stagiaires. Nos formateurs, tous qualifiés, enrichissent la théorie par des démonstrations pratiques, telles que la manipulation des équipements incendie ou la gestion des évacuations. La formation inclut également des exercices en groupe, des mises en situation adaptées aux risques spécifiques de l'établissement, l'étude de cas concrets, et se conclut par un récapitulatif des points clés abordés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Bac à feu, extincteurs, signalétique incendie ;
- Système d'alarme et matériel de désenfumage ;
- Plans d'évacuation et tenues adaptées ;
- Vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard ;
- Fiches de suivi, grilles de certification ;
- Évaluations formatives et accessoires pratiques.
- RIA, machine à fumée
- Quizz BOX
- Matériel de secourisme (SST conforme aux recommandations INRS



PROGRAMME

OUVERTURE DE LA FORMATION

- Accueil des stagiaires et présentations de la formation

LE CADRE JURIDIQUE DU SSIAP

- Présentation des textes législatifs et réglementaires ainsi que les limites de responsabilité en termes de temps, moyens et d'espace du SSIAP

COMPRENDRE LE FEU

- Les types de feux, propagations et les moyens d'extinction

COMPRENDRE L'ÉVACUATION

- Les types d'évacuation et méthode

L'ALERTE & LE MESSAGE D'ALERTE

- Appel et réception des services publics de secours

SENSIBILISATION DES OCCUPANTS & MISE EN SITUATION D'INTERVENTION

- QCM, entraînement



ORGANISATION DE LA FORMATION

ACTIVITÉ	CONTENU	DUREE
SSIAP 1		
Jour 1 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du formateur, des horaires de formation, du programme de formation, signature de la feuille de présence, présentation des stagiaires Règlement intérieur Énoncé des objectifs de la formation, présentation de la grille d'évaluation et du mode d'évaluation (mise en situation) 	• 3H30
Jour 1 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Comportement au feu 	• 3H30
Jour 2 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Classement des Ets ; Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie 	• 3H30
Jour 2 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Desserte des bâtiments ; Cloisonnement d'isolation des risques 	• 3H30
Jour 3 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Evacuation du public et des occupants ; Désenfumage 	• 3H30
Jour 3 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Désenfumage ; Eclairage de sécurité 	• 3H30
Jour 4 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des différents moyens de secours ; Installations électriques ; Ascenseurs et nacelles 	• 3H30
Jour 4 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des différents moyens de secours ; Installations électriques ; Ascenseurs et nacelles 	• 3H30
Jour 5 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Visite ERP 	• 3H30
Jour 5 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Consignes de sécurité et main courante ; Poste de sécurité 	• 3H30
Jour 6 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Visite ERP 	• 3H30
Jour 6 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Mise en situation d'intervention 	• 3H30
Jour 7 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Appel et réception des services publics de secours 	• 3H30
Jour 7 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des occupants ; QCM d'entraînement 	• 3H30
Jour 8 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Appel et réception des services publics de secours 	• 3H30
Jour 8 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des occupants ; QCM d'entraînement 	• 3H30
Jour 9 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> mise en situation d'intervention 	• 3H30
Jour 9 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> mise en situation d'intervention 	• 3H30
Jour 10 – Matin	<ul style="list-style-type: none"> Examen 	• 3H30
Jour 10 – Après midi	<ul style="list-style-type: none"> Examen 	• 3H30



VALIDATION DE LA FORMATION

Pour obtenir la certification, le candidat doit atteindre une note minimale de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et être déclaré apte à l'issue de l'épreuve pratique. Chaque épreuve validée individuellement reste acquise pendant un an, permettant au candidat de ne repasser que l'épreuve échouée sans obligation de suivre une nouvelle formation. La réussite à l'examen conduit à l'obtention du diplôme SSIAP 1, à renouveler tous les trois ans avant la date de fin de validité.

Validation par bloc de compétences

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues d'un SSIAP pourront être reconnus au titre de SSIAP

Recyclage

Recyclage tous les 36 mois

A l'issue de la formation

A l'issue de la formation, un Certificat de réalisation Conforme aux modalités du Ministère du Travail, ce certificat est délivré aux personnes ayant suivi la formation dans sa totalité

MODALITÉS

Accessibilité

Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat d'équipier de première intervention si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part de ce dernier. *

« Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un équipier de première intervention, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

*Référént handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- Dossier d'inscription à retirer et compléter
- Inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalité d'évaluation

- Épreuve écrite
Un questionnaire à choix multiples (QCM) composé de 30 questions couvrant l'ensemble du programme.
- Épreuve pratique
Réalisation d'une ronde incluant la détection d'anomalies et la gestion d'un sinistre.
Le jury posera des questions supplémentaires à l'issue de la ronde. Le candidat devra également rédiger une main courante concernant l'une des anomalies identifiées.